N° 15852*01

Attestation n° **du**

ATTESTATION D'IDENTIFICATION aux fins D'APPROVISIONNEMENT EN CARBURANTS D'AVIATION EN EXONERATION DE TICPE[1]

Article 265 *bis* 2) du code des douanes

Direction Régionale des douanes et droits indirects de délivrance :	
Date de délivrance :	Date de fin de validité :
Nom ou raison sociale du bénéficiaire :	Numéro SIREN (1) :
Adresse : Identification des aéronefs exploités :	
Identification des principaux points d'approvisionnement :	

Le directeur régional des douanes
et droits indirects

[1]Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE)